



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre le sida

Question au Gouvernement n° 4581

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE SIDA

M. le président. La parole est à M. Jean François Mbaye.

M. Jean François Mbaye. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, le 1er décembre de chaque année, nous célébrons la Journée mondiale de lutte contre le sida. Demain ne sera pas un 1er décembre comme les autres, puisqu'il sera marqué du sceau des quarante ans de l'apparition des premiers cas d'infection par le VIH.

En 1981, un bulletin de santé américain relatait les symptômes d'une pathologie alors inconnue du monde médical et scientifique. Deux ans plus tard, les professeurs Françoise Barré-Sinoussi et de Willy Rozenbaum, auxquels je rends hommage aujourd'hui, découvraient ce que nous connaissons depuis sous le nom de virus de l'immunodéficience humaine.

Quarante ans après, malheureusement, la lutte continue. Nous sommes engagés dans un combat rude auquel le Gouvernement et la majorité ont pris leur part en déployant des mesures opérationnelles, comme la primo-prescription de la prophylaxie pré-exposition, la PREP, par les médecins généralistes, ou encore la généralisation de l'expérimentation « Au labo sans ordo ». Des initiatives dont on peut se féliciter et qui s'inscrivent dans le prolongement des progrès effectués depuis près d'un demi-siècle.

Ce travail de longue haleine a néanmoins été fortement mis à mal par la pandémie de covid-19. Durant de longs mois, les acteurs associatifs ont été empêchés de réaliser leurs actions en faveur de la prévention et du dépistage, provoquant une baisse sensible – estimée à près de 650 000 – du nombre de tests réalisés en 2020. Leur engagement est également menacé à long terme du fait de l'annulation des événements culturels : pour ne citer qu'un exemple, chaque édition de Solidays annulée a conduit à une perte estimée à 3,5 millions d'euros.

Tout n'est pas sombre et les recherches sur la covid-19 permettent de susciter de nouveaux espoirs, notamment concernant le développement de vaccins dans les années à venir. Indépendamment de la crise de la covid-19, le combat contre les discriminations et en faveur de la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH reste nécessaire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Il est vrai que nous sommes à la veille de la Journée mondiale contre le sida. Vous avez raison de rappeler l'objectif soutenu par la France dans le cadre de l'ONUSIDA, le programme commun des Nations unies sur le VIH-sida, à savoir l'éradication du VIH d'ici à 2030. Seuls 87 % des cas de VIH sont diagnostiqués dans notre pays, dont un tiers à un stade avancé de la maladie.

Nous devons donc progresser.

Comme vous l'avez souligné, le covid-19 a causé un recul du dépistage. Nous avons immédiatement pris des mesures fortes, comme le renforcement de l'information ou encore l'autorisation de l'accès direct, sans prescription et gratuit à un test VIH dans n'importe quel laboratoire de biologie médicale – mesure que vous avez votée ici. J'ai également rendu la primo-prescription de la PREP, la thérapie permettant de limiter fortement le risque de contamination, accessible en médecine de ville et en pharmacie. Trois centres de santé sexuelle d'approche communautaire ont ouvert, et un quatrième ouvrira bientôt. Enfin, nous avons autorisé par arrêté le protocole de coopération sur la consultation de santé sexuelle par les infirmiers.

Demain, je lancerai la nouvelle déclinaison de la stratégie nationale de santé sexuelle avec une feuille de route indiquant trente actions prioritaires. Nous développerons tous les outils possibles pour améliorer et renforcer le dépistage des autres infections sexuellement transmissibles et les hépatites. Il est indispensable de renforcer la formation, de promouvoir tout ce qui existe en matière de santé sexuelle et d'accroître l'offre sexuelle...

(*Sourires*), l'offre de santé sexuelle en nous appuyant sur les professionnels de premier recours et sur les structures de prévention.

Enfin, il nous sera bientôt possible de compter sur d'autres armes, comme la nouvelle bithérapie contre le VIH, laquelle sera disponible au plus tard à la mi-décembre 2021. Merci pour votre engagement ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean François Mbaye](#)

Circonscription : Val-de-Marne (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4581

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er décembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [1er décembre 2021](#)